



Elections dans les Très Petites Entreprises (TPE)

DU 25 NOV. Au 9 DEC. 2024

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Portage »

La branche des Prestataires de services tertiaires est composée à **57% d'entreprises de moins de 50 salarié·e·s dont une proportion non négligeable de TPE (Très Petites Entreprises, moins de 10 salarié·e·s)**, selon le rapport de branche 2023 réalisé par l'OPPS (*Observatoire Paritaire du Portage Salarial*).

Des salarié·e·s, qui en absence de toute représentation du personnel élue ou syndicale, ont comme seules garanties que celles négociées au niveau de la convention collective. Quoique faibles, celles-ci améliorent leurs conditions de vie au travail ou les protège de certains « abus » patronaux. En somme, les syndicats contribuent à la construction d'un environnement de travail plus juste et équitable, ce qui est fondamental pour le bien-être des salariés des TPE.

L'efficacité du « garde-fou » que représente la convention collective est fortement conditionnée par les prises de position des différentes organisations syndicales représentatives. En votant pour la CGT, vous êtes assuré·e·s que nous prendrons en compte vos intérêts et votre protection à la fois lors des négociations au niveau de la branche que dans l'aide que nous vous apportons dans l'information sur vos droits. Avec la CGT, vous avez la garantie que nous ne signerons pas

d'accords régressifs, et que nous lutterons contre leur signature par les autres syndicats. Néanmoins pour peser dans les négociations, il est nécessaire que nous obtenions un maximum de voix, voire une majorité. Plus la CGT pèsera, plus dure sera la remise en cause de vos droits. **ALORS, N'HÉSITEZ PAS, VOTEZ CGT !**

Mais au-delà de la convention collective, ces élections vont exercer une influence sur un grand nombre de domaines, comme les Conseils de prud'hommes où les sièges seront attribués en fonction de la représentativité locale de chaque organisation syndicale. Dès lors que nous soyons salarié·e·s de TPE ou non, nous sommes tou·te·s concerné·e·s par ces élections. Nous connaissons et/ou côtoyons, tous les jours, des salarié·e·s de TPE (*assistante maternelle, aide à domicile, boulanger, notaire, etc.*). **ALORS N'HÉSITEZ PAS À LES APPELER À VOTER CGT !**

Une CGT plus forte, c'est plus de garanties pour les salarié·e·s !

#JeVoteCGT

Fédération CGT Des Sociétés d'Etudes
263, Rue de Paris — Case 421 — 93514 Montreuil cedex — Tél : +33 1 55 82 89 41
Courriel : portage-salarial@cgt.fr — Site internet : http://www.soc-etudes.cgt.fr/portage-salarial/

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Non-Cadres Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.

